

Séance du 14 avril 2025

## Nombre de Membres

| Afférent<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>Part à la<br>Délibération |
|-------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|
| 27                                  | 27          | 27                                        |

Date de la Convocation  
08 avril 2025Date d'Affichage  
08 avril 2025

Le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

**Présents :** Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Alain GUENON, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Karine BOCQUET, Romain RICHOMME, Coralie ADNOT, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Enzo JOBERTY

**Absents représentés :** Romain GIRARDIN pouvoir à Pascal POISSON, Jean-Pierre SCHANG pouvoir à Philippe CHEVRIOT, Mohamed BENAHMED pouvoir à Marie-Claude HIMMESOETE, Jean-Paul COLMONT pouvoir à Monique MOREL, Pascal HOURLIER pouvoir à Valérie JACQUINOT, Catherine RUIZ COLLAS pouvoir à Tristan RUIZ

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

Vu la délibération n°2024-100184 en date du 29 avril 2024 approuvant l'autorisation de programme et crédit de paiement affectés pour les années 2024 et 2025,

## Objet de la délibération

No 2025-100250

Finances

Autorisation de programme de la  
crèche  
modification

Considérant que suite à l'attribution des marchés et à la conclusion d'avenants en cours de travaux et de l'avancée de ces derniers, il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme votée pour cette opération, ainsi que la répartition des crédits de paiement en dépenses,

Considérant la possibilité pour la commune de voter des engagements pluriannuels financés sur plusieurs exercices permettant d'éviter un financement intégral du projet sur un seul budget pour réduire l'impact financier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-modifie l'autorisation de programme relative à la construction de la crèche comme suit :

|                                                          |              |
|----------------------------------------------------------|--------------|
| Montant de l'AP autorisation de programme                | 2 796 025,11 |
| CP ( crédit de paiement) année 2024                      | 998 925,11   |
| CP année 2025                                            | 1 797 100,00 |
| -préciser que ces dépenses sont équilibrées comme suit : |              |
| Subvention CAF                                           | 623 685,00   |
| Subvention Département                                   | 440 000,00   |
| Subvention Région                                        | 250 000,00   |
| Subvention de l'Etat                                     | 440 000,00   |
| Fonds propres et emprunt                                 | 1 042 340,11 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20250414-2025-100250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025  
Publication : 16/04/2025

le maire

Pour extrait conforme,  
Le 14 avril 2025Etienne DHUICQ  
Maire